

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINTE (889) - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« La prime d'alimentation exceptionnelle doit être dédiée à des produits locaux issus de circuits courts afin de soutenir l'activité agricole locale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une prime alimentation exceptionnelle est une mesure particulièrement bénéfique aux ménages les plus précaires. En effet, une mauvaise alimentation est souvent conditionnée à de faibles ressources. À La Réunion, la question de l'accès à des produits de consommation sains et locaux est une problématique majeure. En effet, la corrélation entre l'alimentation et l'obésité est connue. Ainsi, selon une étude de l'INSEE de 2019 : « 45 % des Réunionnais sont en surcharge pondérale, dont 28 % sont en surpoids et 16 % sont obèses. La proportion de personnes obèses est supérieure à celle de l'Hexagone (14 %) ». De plus, l'étude révèle que : « L'obésité affecte davantage les Réunionnaises que les Réunionnais (20 % contre 12 %) ». Si le manque d'activité physique explique en partie ce phénomène, l'alimentation en est le facteur principal et se reflète dans le taux de diabète des personnes obèses (20%). L'alimentation plus sucrée est un problème récurrent dont nos représentants se font, de façon récurrente, les porte-parole. Pourtant, aucun plan d'action gouvernemental n'est esquissé à ce jour. Par cet amendement, nous souhaitons garantir à nos citoyens ultramarins la possibilité d'avoir accès à une alimentation abordable et saine tout en permettant à l'agriculture locale de proposer des produits en adéquation avec les besoins de la population.